

## Davantage de frites à la cantine !

**A défaut de l'augmentation de la valeur du point, les salariés de la Sécu auront du rab à la cantine !**

La part patronale du titre restaurant passe désormais de 5,52€ à 5,69€ (+3,08%).

Pour exemple, avec une répartition employeur/salarié de 60/40, la valeur faciale du titre restaurant sera de 9,48€.

**A l'heure où les produits alimentaires augmentent, c'est vraiment le minimum !!! Où peut-on manger, aujourd'hui, pour moins de 10 € !**

Ce protocole sera ouvert à la signature du 26 avril au 6 mai 2022, et entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois qui suit son agrément.

**La lutte doit continuer pour l'augmentation de la valeur du point !**

*Info sur négociation du travail à distance, à suivre*

